



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseils de prud'hommes

Question écrite n° 50638

Texte de la question

M. Roger Mei souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du conseil des prud'hommes de Martigues dans les Bouches-du-Rhône. Cette juridiction connaît une activité de plus de 1 300 affaires par an. Lors de sa création en 1979, la municipalité de Martigues a mis gracieusement à sa disposition des locaux, alors adaptés à son activité. Or, aujourd'hui ces locaux présentent de très nombreux inconvénients malgré de nouveaux travaux d'aménagement intérieur, modifiant ou ajoutant des cloisons au gré des besoins afin d'agencer au mieux l'espace existant. À ce jour, aucune amélioration significative ne peut être apportée par de nouveaux travaux d'aménagement, puisque c'est la surface totale qui est devenue insuffisante. De plus, les locaux présentent de nombreux inconvénients car ils sont notamment trop éloignés du centre-ville, placés dans une cité très bruyante. Par ailleurs, de nombreux rapports ont signalé les problèmes d'isolation thermique qui engendrent des températures beaucoup trop élevées en été. L'insuffisance d'espace ne permet pas de concevoir des projets tendant à l'amélioration du fonctionnement de la juridiction, comme l'amélioration de l'accueil du public, l'augmentation du nombre des audiences, l'aménagement des archives, l'espace de travail des conseillers, ou une bibliothèque pour les conseillers. Le guide de programmation fonctionnelle des palais de justice établi par le ministère de la justice en 1991 a dressé l'inventaire des espaces nécessaires aux conseils des prud'hommes en tenant compte de critères fonctionnels et statistiques. Si l'on réfère pour évaluer les besoins en surface du conseil des prud'hommes de Martigues à l'horizon 2010, en fonction du nombre d'affaires et du nombre de fonctionnaires, huit, on constate que la surface nécessaire serait d'environ 1 000 mètres carrés. Il lui demande en conséquence quelles mesures seront prises afin que des moyens tant en locaux qu'en personnels soient donnés pour la mise en place d'une véritable mission à l'égard des justiciables.

Données clés

Auteur : [M. Meï Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50638

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1854